

APPEL A CANDIDATURES AUPRES DES ASSOCIATIONS

Le 1^{er} février 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé pour moitié d'élus issus du Conseil municipal et pour moitié de personnes issues de la société civile, nommées par le Maire, parmi les candidats proposés par les associations mentionnées par le Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du CCAS est une rencontre entre les élus locaux et les représentants de la société civile. La composition de cette instance, permet de croiser les approches et les expertises pour bâtir un projet social de territoire.

En raison du renouvellement du Conseil municipal de Cazères, le Conseil d'administration du CCAS est renouvelé également.

Il convient de procéder à un appel à candidatures auprès des associations du territoire. Le présent appel à candidatures est lancé pour recruter trois administrateurs issus de la société civile représentant :

- les associations de personnes âgées et de retraités, (du département)
- les associations de personnes handicapées, (du département)
- les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. (du département)

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- > Ils doivent être officiellement mandatés par l'association qu'ils représentent,
- > Le siège de leur association doit être localisé dans le département de la Haute-Garonne,
- > Ils doivent mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune de Cazères,
- > Ils ne doivent pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, ni entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- > Ils ne doivent pas être membres du Conseil municipal.

Les associations peuvent formuler leur proposition de candidatures concernant leurs représentants auprès de Monsieur Le Maire, par écrit, au plus tard le 15 février 2024 :

- **par un envoi postal sous pli recommandé avec accusé de réception à :
Mairie – Place de Hôtel de ville – 31220 CAZERES SUR GARONNE ;**
- **par un envoi dématérialisé, à l'adresse mail suivante :
ccas@mairie-cazeres.fr**

